

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 19 juin 2025

Date d'affichage 19 juin 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20250625-CM2506-DEL9-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2025

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 18+11 procurations

votants 28 (Monsieur Didier REVEAU en sa qualité à la fois de Maire de la commune et de Président de la Communauté de communes du Perche Émeraude, n'a pas pris part au vote de la présente délibération, conformément au principe de prévention des conflits d'intérêts).

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ

LE VINGT CINQ JUIN à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni pour des circonstances exceptionnelles à la Mairie : salle Annette Moriette, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Laurent PHILIBERT, Mme Christiane VAN RYSEL, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Françoise PELLODI, M. Emmanuel BOIS, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Nicolas CHABLE, Mme Catherine CHANTEPIE, M. Christophe BISI, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, Mme Marie DENONELLE, M. Dominique MORANCE, M. Franck POTAUFEUX, Mme Edith ALIX, M. Carl GUILLEMIN.

Excusés :

M. Éric PAPILLON

(Pouvoir donné à Mme Sylvie SEQUEIRA)

M. Gérard GUESNE

(Pouvoir donné à Mme Cécile KNITTEL)

M. Gaëtan THOMAS

(Pouvoir donné à M. Didier REVEAU)

M. Thierry BODIN

(Pouvoir donné à Mme Christiane VAN RYSEL)

Mme Delphine LETESSIER

(Pouvoir donné à M. Dominique MORANCE)

M. Emmanuel VIGNERON

(Pouvoir donné à Mme Françoise PELLODI)

M. Nicolas GUILLARD

(Pouvoir donné à Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN)

Mme Audrey MAMONTEIL

(Pouvoir donné à Mme Bénédicte MARCHAIS)

Mme Olivia JAMAIN

(Pouvoir donné à M. Carl GUILLEMIN)

M. Lionel COURTEMANCHE

(Pouvoir donné à M. Emmanuel BOIS)

Mme Sophie DOLLON

(Pouvoir donné à M. Laurent PHILIBERT)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Mme Edith ALIX a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS 2025 AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PERCHE ÉMERAUDE
TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ DES ABORDS DU LYCÉE ROBERT GARNIER

Le Conseil municipal ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le plan de financement prévisionnel ;

Vu le rapport du Maire.

Considérant que dans le cadre de l'amélioration de la sécurité et de l'accessibilité aux abords du lycée Robert Garnier, la commune souhaite solliciter un fonds de concours 2025 auprès de la Communauté de Communes du Perche Émeraude.

Considérant que le projet a pour objectifs de sécuriser la traversée des élèves à la sortie du lycée, d'améliorer l'accessibilité devant les entrées de l'établissement, et de renaturer l'environnement urbain de l'avenue du Général De Gaulle, notamment devant la Salle Gérard Dutertre.

Considérant que les aménagements prévus sont les suivants :

Devant le lycée :

- ✓ La réfection du trottoir.
- ✓ La création d'une surface plantée dans l'alignement des arbres existants.
- ✓ La réalisation d'un escalier en béton permettant l'accès piéton au lycée.
- ✓ Le renforcement de l'éclairage public au niveau du passage piéton.
- ✓ L'installation de mobilier urbain.

Côté Salle Gérard Dutertre :

- ✓ La réfection du trottoir.
- ✓ L'aménagement en gabions et création d'une surface plantée dans l'alignement des arbres.
- ✓ La réalisation d'une rangée de gabions de 45 mètres linéaires avec assises en bois par intermittence.
- ✓ L'intégration d'un support de culture à l'intérieur des gabions
- ✓ La plantation d'arbres, arbustes et vivaces.
- ✓ Le renforcement de l'éclairage public sera également effectué au niveau du passage piéton
- ✓ L'installation de mobilier urbain...

Considérant que le montant total estimé des travaux s'élève à 107 623,20 € TTC.

Après avoir délibéré,

- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel.

- **AUTORISE** l'Adjoint au Maire, Mme Cécile KNITTEL à solliciter, au titre des fonds de concours accessibilité, le montant maximum d'aide auprès de la Communauté de Communes du Perche Émeraude, en vue de l'obtention d'une subvention pour la réalisation de cette opération.
- **AUTORISE** Mme Cécile KNITTEL, ou l'un des Adjoints au Maire, à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à la bonne conduite de cette opération.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 28

Voix contre : 0

Abstention : 0

Plan de financement prévisionnel HT				
DEPENSES			RECETTES	
	Montant total H.T.	Montant total T.T.C		
Travaux de sécurisation et d'aménagement paysagé	89 686,00 €	107 623,20 €	Subventions / dotations	
			Communauté de communes du Perche Émeraude - Fonds de concours accessibilité	12 500,00 €
			Total subventions / dotations	12 500,00 €
			Autofinancement communal	95 123,20 €
TOTAL DEPENSES	89 686,00 €	107 623,20 €	TOTAL RECETTES	107 623,20 €

Le Secrétaire de séance

Edith ALIX

Pour Copie conforme

Le Maire,
Didier REVEAU

Le présent acte est soumis à un délai de recours de deux mois à compter de sa publication. Les recours doivent être adressés au tribunal administratif de Nantes et doivent être adressés par voie recommandée